

RENCONTRE DES ELUS PORTEURS DE POLITIQUES FORESTIERES TERRITORIALES

Le 4 décembre 2020

- Dynamique et planification institutionnelle
- Actualités des dispositifs forêt-bois régionaux et programmations européennes (FEADER, FEDER, CP(I)ER, Stratégie forestière massif alpin)

Dynamique et planification institutionnelle

◎ SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires) :

Schéma **intégratif et prescriptif** dont les règles s'imposent aux politiques et stratégies de planification et d'aménagement régional, dont **SCOT/PLU, charte PNR, PCAET..**

◎ Plan climat, contenant les actions forêt-bois :

- ▶ Soutenir le développement de filières d'éco-matériaux notamment à **travers le bois local certifié Bois des Alpes, la construction en Pin d'Alep...**
- ▶ Développer les chaufferies bois et les filières de mobilisation locales
- ▶ Planter 1 Million d'arbres (**régénération naturelle / reboisement, travaux sylvicoles ad hoc : dépressage..**)
- ▶ Promouvoir une gestion raisonnée de nos forêts pour obtenir des co-bénéfices environnementaux tant en matière de biodiversité que de développement économique des filières associées
- ▶ Entreprendre/poursuivre un grand plan de lutte contre les incendies

Dynamique et planification institutionnelle

- ◎ **SRB (schéma régional biomasse)** adopté le 5 avril 2019 en cours de déclinaison opérationnelle à travers 4 comités de chaîne de valorisation (CCV)
 - Combustion
 - Méthanisation
 - Eco-construction / Eco-matériaux
 - Chimie biosourcée - Biocarburants

- ◎ **PRFB (programme régional forêt bois)** validé en août 2020 par la CRFB, approuvé le 25/11 par le MAA, soumis au vote du Conseil Régional le 18 décembre . 6 grandes orientations
 - faire évoluer la gestion forestière dans un contexte de changement climatique
 - assurer un approvisionnement durable de la filière forêt bois
 - structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois
 - préserver les écosystèmes forestiers et les paysages
 - valoriser les multiples services rendus par la forêt
 - réconcilier la société avec la gestion forestière

- ◎ **CSF (contrat stratégique de filière)** validé par Fibois Sud et Etat /Région – en cours via la CRFB relecture en cours des retours suite à consultation échue le 2/12 – adoption prévu le 18/12 par le Conseil Régional. 4 axes :
 - Mobiliser plus, gérer mieux
 - Développer les usages
 - Accompagner les entreprises
 - Développer la compétitivité de la filière

Préparation prochaine programmation FEADER

7 groupes de travail ont permis l'ébauche des futures mesures pour le futur programme régional d'intervention (PRI).

- **Investissements dans les exploitations agricoles et forestières (amont)**
- investissements dans les industries agroalimentaires (aval)
- Investissements dans les infrastructures hydrauliques
- **Investissements dans les infrastructures forestières**
- Aide à l'installation des agriculteurs
- **Coopération**
- LEADER

Ces mesures tiennent aussi compte des contributions écrites qui ont été produites par l'ensemble des partenaires. Les retours ont été présentés aux GT, et à l'exécutif régional.

Les propositions de la Région seront présentées lors **du 2^{ème} comité des partenaires (tête de réseaux représentées) le 8 décembre matin**. Il est co-organisé avec la DRAAF.

Un comité de pilotage composé de la Région, des services déconcentrés de l'Etat (**DRAAF, DREAL, DPFM**) , des cofinanceurs (**Départements**), **de l'interprofession Fibois Sud, des Communes Forestières et du Syndicat des propriétaires forestiers** arbitre les travaux des Groupes de Travail au regard des choix politiques régionaux et des budgets. (*Ne sont mentionnés ici que les partenaires « forêt »*)

Lien utiles :

[L'Europe s'engage dans le Sud -Programme Régional d'Intervention FEADER 2021-2027 \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)

[L'Europe s'engage dans le Sud -Concertation partenariale \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)

Evolution des mesures forêt FEADER

- ⦿ Années de transition 2021 – 2022 : conservation des anciens AAP et critères PDR (programme de développement rural)
- ⦿ Mise en place à partir de 2023 dans le cadre du PRI (programme régional d'intervention = ex PDR)
- ⦿ Conservation de l'ensemble des type d'opérations :
 - Desserte forestière
 - Défense des forêts contre l'incendie
 - Investissement amont : Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière
 - Coopération avec entrée forêt : stratégie locale de développement forestier

FOCUS : Mesure coopération intégrant stratégie locale de développement forestier (SLDF : TO 16.7.2)

- ⊙ Regroupement de 4 anciennes mesures « Coopération » : Produits innovants, Circuits courts, Foncier, Forêt pour simplifier la gestion (révision globale simplifiée, règles de gestion harmonisées etc.)

- ⊙ Favoriser la maturité des projets via 2 grandes typologies d'AAP :
 - Un AAP « émergence et faisabilité » (plafond de 4 000 et 25 000€ *en cours de réflexion*)
 - Un AAP « projets » pour financer des projets opérationnels plus matures (taux d'aide à 80% seuil plancher 70 000€)

- ⊙ **Critères d'éligibilité communs pour les projets opérationnels :**
 - Maturité du projet : projets qui sont passés par la phase « émergence/faisabilité » ou qui ont réalisé une étude de faisabilité solide en amont (critères à définir plus précisément)
 - Partenariat d'au moins 3 structures bénéficiaires (2 actuellement), issus d'au moins 2 collèges distincts.

Les partenaires appartiennent aux collèges suivants :

- Collège recherche expérimentation
- Collège production agricole et forestière (dont participation des consulaires ici)
- Collège entreprises partenaires
- Collège représentants publics
- Collège Société civile

Avancées sur le FEDER / CPIER (en cours de validation)

POIA PO- FEDER CIMA (Massif alpin) :

- Aides aux entreprises de 1ère et 2ème transformation certifiées Bois des Alpes (assigné à un volume ou taux d'activité minimum) à un taux maximum de 50% - soutien aux études et actions de regroupement d'entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation
- Aide au débardage par câble (en cours de définition) :
 - Animation : coopération pour action de groupement de propriétaire et émergence de chantiers câbles y compris un volet compréhension et acceptation par des tiers
 - Investissement : travaux liés au débardage par câble conditionnées à la contractualisation aval entreprises BDA d'au moins 30% de la coupe - aide au maître d'ouvrage
- Animation de la stratégie forestière alpine pilotée par les communes forestières

Transition énergétique : accompagnement des grosses chaufferies/cogénérations et réseaux de chaleur biomasse - les petites sont éligibles via le CPER et/ou les contrats territoriaux et fonds chaleur ADEME (limite en terme de MWh ou tonnage bois à calibrer : 1 000MWh / 300 tonnes en cours d'écriture)

Recherche, développement et innovation RDI (contours à préciser, attention critères fort et taux relativement faible) :

Travail collectif et multi-partenarial s'étendra aux acteurs de la filière forêt-bois et de l'environnement pour :

- lutter contre le dépérissement dû au changement climatique
- favoriser des solutions naturelles de décarbonation
- accompagner le développement de nouveaux usages du bois, comme la chimie du bois

CPER / Hors CPER (Contrat plan Etat Région)

- ⦿ Accompagnement entreprises 1^{ère} et 2^{ème} transformation : 20% maximum (hors CPER)

- ⦿ Sylviculture : 40% maximum (hors CPER) à articuler avec la mesure résilience du plan de relance de l'Etat

- ⦿ Bois énergie (CPER) :
 - Études de faisabilité (70% non concurrentiel / 50% concurrentiel)
 - Chaufferie bois et réseau de chaleur (30% non concurrentiel / 25% concurrentiel)
 - Plate-forme d'approvisionnement (50% maximum montant éligible plafonné couvert à 460€/m²)
 - Bonus de 10% si PEFC ou équivalent ou charte qualité bois déchiqueté ou équivalent
 - Aide à 30% pour modification du réseau secondaire en vue de se raccorder à un réseau de chaleur ENR ou R (plafond de 50k€ par dossier)
 - Matériel de préparation de combustible (broyage, criblage, manutention) dans le cadre d'un réseau local ou régional d'approvisionnement organisé
 - Unité de production de granulé